

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le douze septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. RATTE Daniel, Maire.

Étaient présents : BONNOT Jean-Louis, MORATIN Jean-Louis, SARRE Catherine, DALMASSO Nicolas, JOUSSEAU Maxime, BONNOT Bernard, BIDEAU Nicole, LAGAREIRO Chantal, VIOLOT Benoît, VIOLOT Roger, KHALED Stéphane.

Excusées: VIOLOT Marie-Pierre et BERNER Elodie.

Avant de débiter la séance, le Maire demande à l'assemblée son accord pour rajouter à l'ordre du jour, un point supplémentaire faisant l'objet d'une délibération. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Conseil Municipal a délibéré sur les points suivants :

Renouvellement de la ligne de trésorerie

La Commune bénéficie depuis plusieurs années, d'une ligne de trésorerie de 100 000 €, à utiliser en cas de besoin. Le contrat avec la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté est échu depuis le 31 août dernier. Deux organismes ont été contactés afin de le renouveler. Après avoir étudié leurs propositions, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de retenir la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Centre-Est, la mieux disante, pour la mise en place d'une ligne de trésorerie de 200 000 €, pour une durée de douze mois avec 200 € de frais de dossier. M. le Maire est autorisé à signer le nouveau contrat correspondant.

Achat bande de terrain à M. et Mme BIANCARDI : autorisation à M. le Maire pour signer l'acte notarié et la convention

M. et Mme BIANCARDI avaient donné leur accord pour vendre, à la commune de CIEL, pour un euro symbolique, une bande de terrain le long de leur propriété, afin d'élargir la Rue Neuve pour des mesures de sécurité. Une convention a été rédigée pour en fixer les modalités, notamment pour l'arrachage et le déblaiement des arbres. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'achat de cette bande de terrain de 303 m² pour l'euro symbolique, avec les frais de bornage et de notaire à la charge de la commune. Le Maire est autorisé à signer les documents s'y rapportant.

Modification de la délibération pour la participation aux frais d'énergie des associations

Une délibération, en date du 25 novembre 2016, avait été prise pour fixer les tarifs de la location des salles communales et un forfait pour les dépenses d'énergie pour les associations, avec notamment un forfait de 500 € pour «l'Eveil Ciélois», qui se réunit chaque jeudi dans la Maison d'Accueil. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de modifier cette délibération en remplaçant la phrase «Particularité : Club Eveil Ciélois : 500 € à l'année pour les frais d'énergie de la salle les jeudis» par «le Club Eveil Ciélois paiera un forfait de 30 € pour les frais d'énergie pour chaque concours de cartes ou réunion commerciale organisé un jeudi.»

Décision Modificative n°2 Budget Communal

Un nouvel emprunt a été contracté après le vote du Budget Communal, avec une première échéance à régler prévue au 30 novembre 2017. Les sommes nécessaires pour régler cette première échéance seront prélevées dans les dépenses imprévues en investissement pour le capital et en dépenses imprévues de fonctionnement pour les intérêts.

Suivi des travaux de l'assainissement ; conventions avec le SYDESL pour mise à disposition d'un terrain pour le poste de transformation de courant électrique

Pour alimenter en électricité la nouvelle station d'épuration de type filtres plantés de roseaux, au

lieudit «Saugy» il est nécessaire de poser un nouveau poste de transformation électrique sur la parcelle cadastrée ZC28. Deux conventions sont proposées par le SYNDICAT Départemental d'Electricité de Saône et Loire (SYDESL) : une pour la mise à disposition de terrain pour la pose du poste et une pour l'autorisation d'accéder à ce poste si besoin. Le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité, pour ces conventions et autorise le Maire à les signer.

Autorisation à M. le Maire pour signer l'acte de rétrocession des équipements Lotissement «Allée du Verger II»

Les travaux de viabilisation du lotissement «Allée du Verger II » étant terminées et selon la convention signée avec COOP CASTORS HABITAT BOURGOGNE en 2012, les équipements et espaces communs du lotissement doivent être rétrocédés gratuitement dans le domaine communal. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'acte notarié pour officialiser cette transaction.

Travaux de raccordement électrique FREE Mobile

Une antenne FREE Mobile doit être installée sur un terrain communal au lieudit «Les Justices». Le montant des travaux de raccordement au réseau public d'électricité s'élève à 30 000 € HT, à la charge de la Société FREE. La commune donne son accord au SYDESL pour effectuer les travaux de raccordement électrique de l'antenne FREE mais la prise en charge financière sera assurée par la Société FREE.

Questions diverses

L'inauguration de l'EHPAD Nicole Limoge est prévue le vendredi 29 septembre 2017 à 15h30.

Une réunion est prévue le 20 octobre prochain à 9h avec un représentant du Syndicat Mixte du Chalonnais et de l'Agence Technique Départemental pour parler de la Halle.

Un devis sera demandé pour refaire les lignes blanches des routes avant le mauvais temps.

Pour le weekend festif organisé par l'Association «Des Etoiles pour Noa», la Halle sera proposée gratuitement, en guise de don pour soutenir cette association.

La Fête de l'Agriculture, qui a eu lieu le weekend des 26 et 27 août derniers, a été une réussite : le beau temps, pas d'incidents particuliers. Il y a eu 1 500 visiteurs le samedi et 5 500 le dimanche.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire déclare la séance levée à 22H30.

A CIEL, le 14 septembre 2017

Le Maire,